

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023/012

SAISON CULTURELLE N° 5 – CONTRAT DE CESSION « UNE NUIT ROMANTIQUE »

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le déroulement de la saison culturelle n° 5 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un contrat de vente avec l'association Créations Internationales, sise 4, allée du Château 52330 BONNEVILLE représentée par M. Alain CARRÉ Président, pour le spectacle « Une nuit romantique », le 9 juin 2023, lac de Thuy 74230 THÔNES.

ARTICLE 2 : Le montant s'élève à **13 350 € TTC** et en sus 3 nuits d'hôtel.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 26 janvier 2023.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 31 JAN. 2023
ET PUBLICATION LE 31 JAN. 2023

Le Maire,

Pierre BIBONNET

